

---

## **I FINANCES :**

### **A) Consultation Château 2<sup>ème</sup> Tranche Travaux : Attribution :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20 Décembre 2015, portant plan de financement du programme pluriannuel (2016-2018) des travaux de mise en sécurité du château, la délibération en date du 6 Juillet 2016 portant sur le plan de financement des phases 2 et 3, ainsi que la délibération du 20 Juin 2017, portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux de la tranche 2.

Il présente l'offre de l'Association Terre de pierres, relatif aux travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour un montant TTC de 35 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'offre proposée par l'Association Terre de pierres et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et documents nécessaires l'exécution de l'offre.

### **B) Accueils Périscolaires :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 juin dernier portant sur la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2017, Il rappelle la volonté en parallèle d'élargir les plages horaires des garderies périscolaires.

Il précise que cette gestion était communale et non déclarée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport.

Il propose au Conseil Municipal, pour la rentrée 2017-2018, d'intégrer ces accueils dans la déclaration des activités du centre de loisir.

Considérant les impacts sur la politique de gestion de l'enfance et la jeunesse :

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de déclarer les accueils périscolaires auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale des Pyrénées Orientales pour une extension de la convention de gestion de l'accueil de loisir communal.

Le Conseil Municipal accepte le Projet Educatif de Territoire (PEDT) ainsi que le projet pédagogique de l'accueil de loisir Modifiés et le Règlement Intérieur des accueils périscolaires modifié, modifie également le Contrat Enfance Jeunesse, en intégrant les nouvelles dispositions d'accueil.

Le tarif mensuel pour les accueils périscolaires est fixé comme suit :

QUOTIEN FAMILIAL	FORFAIT MENSUEL
QF > 1250	13 €
1000 < QF < 1250	12 €
750 < QF < 1000	11 €
350 < QF < 750	9.50 €
QF < 350	8 €

## **C] CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT SERVICE TELESURVEILLANCE AUX PERSONNES**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par Présence Verte,

Il rappelle qu'il est proposé de financer à hauteur de 50% les frais d'installation aux nouveaux abonnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le projet de convention pour la téléassistance proposé par Présence Verte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place.

## **II URBANISME :**

### **A] PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VELOPPEMENT DURABLE PLUi :**

**Considérant** le débat proposé lors de la Commission Communale d'urbanisme rendu compte comme suit :

**Monsieur SANSÀ** s'interroge sur les mesures qui seront prises dans le cadre du futur PLUi, à l'appui des orientations du PADD présenté, notamment sur l'o.g.6, 7 et 8 axe 1 de l'ambition 2, quant à la mobilité.

Il s'inquiète de l'augmentation de la circulation sur la RD5, et notamment des bus.

**Monsieur CALMON** précise que l'on parle d'une route départementale et que même si la réflexion peut être portée, il en est de la compétence du Conseil Départemental.

**Monsieur FORMATCHE**, regrette qu'à l'origine de l'aménagement urbain de la commune il n'est pas été pensé à une déviation pour rejoindre les extérieurs du village en direction de Vingrau.

**Madame RAYNAL** rappelle les récents incidents survenus sur les Rue de Salses et Avenue de Feuilla, relevant du gabarit de véhicules lourds.

**Monsieur Le Maire** confirme qu'il y a lieu de se positionner sur des aménagements éventuels afin de désengorger le cœur de village.

**Monsieur SANSÀ** constate que la problématique du stationnement reste toujours sans réponse, et qu'il conviendra conformément à l'o.g. 3 axe 1 ambition 2, lors de l'élaboration du PLUi d'apporter des solutions d'aménagement et des contraintes de circulation.

**Monsieur PONSEILLE** relève que les usagers de la route sont uniquement ou presque à destination d'Opoul, car la route ne s'inscrit pas dans un autre itinéraire.

o.g.5 axe 1 ambition 1, Monsieur CALMON défend l'idée que les développements territoriaux transfrontaliers et interdépartementaux dynamiseront les coopérations intercommunales au Nord / Nord-Est avec les communes audoises (Feuilla-Fitou).

**Mme RAYNAL**, en référence à l'o.g. 5 axe 1 ambition 1 et o.g. axe 2 ambition 1 soulève le problème de la réglementation de la circulation dans le massif des corbières par arrêté préfectoral dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Et parallèlement les actions de mise en sécurité du château, qui développent l'attractivité touristique du site et de Périllos.

Et par conséquent l'augmentation de la circulation dans le massif.

**Mme RAYNAL** s'appuie sur l'o.g.8 axe 2 ambition 2 pour évoquer la problématique de la cabanisation en corrélation également avec les risques d'incendies évoqués précédemment.

Elle espère voir une utilisation responsable et raisonnée de la potence agricole par les propriétaires concernés.

**Monsieur CALMON**, en appui de l'o.g.3 axe 2 ambition 2 considère que des contraintes environnementales comme une obligation de récupération d'eau de pluie (cuve 1 000 l par maison individuelle construite) pourront être mentionnées dans le PLUi.

**Monsieur le Maire** rappelle l'intérêt du débat sur le PADD et confirme que la commune devra recenser l'ensemble des problématiques pour préparer au mieux l'élaboration du PLUi.

Pour cela il conviendra dès la rentrée d'établir un calendrier de réunion de la commission d'urbanisme par thématique.

**Considérant** les discussions étant épuisées, il a été proposé de clore les débats et de lever la séance.

**Considérant** les discussions étant épuisées et, constatant que les membres du Conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du PADD du PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole, il a été proposé de clore les débats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi-D Perpignan Méditerranée Métropole et considère que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

### **III INTERCOMMUNALITE**

#### **A1 MODIFICATION DES COMPETENCES SYNDICAT MIXTE RIVESALTAIS AGLY :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par une délibération du 12 décembre 2016 le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Rivesaltais Agly a décidé de modifier les compétences du Syndicat Mixte en ajoutant la compétence suivante : Télévision

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT le maire demande au Conseil de se déterminer sur la modification des compétences du Syndicat Mixte du Rivesaltais Agly

Considérant d'autre part la délibération du syndicat à la même date portant adhésion des communes à ladite compétence

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification des compétences du Syndicat Mixte du Rivesaltais Agly en ajoutant la compétence « Télévision » et l'adhésion des communes de Tautavel, Tuchan et Vingrau à cette compétence.

**B] COMMISSION LOCALE DE L'EAU SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DE L'EAU : ETANG DE SALSES :**

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance des services de la préfecture des Pyrénées Orientales et invite par conséquent le Conseil Municipal a désigné un représentant de la Commune à la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Etang de Salses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur CALMON Lionel comme délégué à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Etang de Salses

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 7 Août 2017

OPOUL-PERILLOS, le 7 Août 2017

Le Maire  
Jean-François CARRERE

